

14638/21

ASSEMBLÉE NATIONALE

QUINZIÈME LÉGISLATURE

SÉNAT

SESSION ORDINAIRE DE 2021/2022

Reçu à la Présidence de l'Assemblée nationale
le 09 décembre 2021

Enregistré à la Présidence du Sénat
le 09 décembre 2021

**TEXTE SOUMIS EN APPLICATION DE
L'ARTICLE 88-4 DE LA CONSTITUTION**

PAR LE GOUVERNEMENT,

À L'ASSEMBLÉE NATIONALE ET AU SÉNAT

Comité consultatif pour la libre circulation des travailleurs Nomination de
Mme Emma LUND, membre suppléante pour la Suède, en remplacement de
Mme Ilja TYKESSON, démissionnaire

E 16302



Bruxelles, le 2 décembre 2021
(OR. en)

14638/21

SOC 716
EMPL 535

NOTE POINT "I/A"

Origine:	Secrétariat général du Conseil
Destinataire:	Comité des représentants permanents/Conseil
Objet:	Comité consultatif pour la libre circulation des travailleurs Nomination de M ^{me} Emma LUND, membre suppléante pour la Suède, en remplacement de M ^{me} Ilja TYKESSON, démissionnaire

1. Le Secrétariat général du Conseil a été informé de la démission de M^{me} Ilja TYKESSON, membre suppléante du comité mentionné en objet dans la catégorie des représentants des gouvernements (pour la Suède).
2. En vertu de l'article 24 du règlement (UE) n° 492/2011 du Parlement européen et du Conseil du 5 avril 2011 relatif à la libre circulation des travailleurs à l'intérieur de l'Union, les membres titulaires et les membres suppléants sont nommés par le Conseil.

3. Conformément à la procédure habituelle, le gouvernement suédois a présenté la candidature suivante pour la durée du mandat restant à courir, soit jusqu'au 24 septembre 2022¹:

M^{me} Emma LUND
Kommerskollegium
Box 6803
SE – 113 86 STOCKHOLM
Tél.: +46 8 690 49 23
Courriel: emma.lund@kommerskollegium.se

4. Par conséquent, le Comité des représentants permanents est invité à recommander au Conseil:
- a) d'adopter, en point "A" de son ordre du jour, la décision du Conseil portant remplacement d'un membre suppléant du comité consultatif pour la libre circulation des travailleurs, dont le texte figure en annexe; et
 - b) de faire publier la décision, pour information, au Journal officiel de l'Union européenne.

¹ JO C 315 I du 23.9.2020, p. 5.

DÉCISION DU CONSEIL

du...

portant remplacement d'un membre suppléant du
comité consultatif pour la libre circulation des travailleurs

LE CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE,

vu le règlement (UE) n° 492/2011 du Parlement européen et du Conseil du 5 avril 2011 relatif à la libre circulation des travailleurs à l'intérieur de l'Union², et notamment ses articles 23 et 24,

considérant ce qui suit:

- (1) Par ses décisions du 21 septembre 2020³, du 11 décembre 2020^{4 5}, du 13 avril 2021⁶, du 21 juin 2021⁷ et du 21 septembre 2021⁸, le Conseil a nommé les membres titulaires et les membres suppléants du comité consultatif pour la libre circulation des travailleurs pour la période se terminant le 24 septembre 2022.
- (2) Un siège de membre suppléant, dans la catégorie des représentants des gouvernements, est devenu vacant à la suite de la démission de M^{me} Ilja TYKESSON.
- (3) Le gouvernement suédois a présenté une candidature pour le siège devenu vacant,

A ADOPTÉ LA PRÉSENTE DÉCISION:

² JO L 141 du 27.5.2011, p. 1.
³ JO C 315 I du 23.9.2020, p. 5.
⁴ JO C 432 I du 14.12.2020, p. 1.
⁵ JO C 432 I du 14.12.2020, p. 3.
⁶ JO C 149 I du 27.4.2021, p. 1.
⁷ JO C 244 I du 22.6.2021, p. 1.
⁸ JO C 384 I du 22.9.2021, p. 3.

Article premier

M^{me} Emma LUND est nommée membre suppléant du Comité consultatif pour la libre circulation des travailleurs en remplacement de M^{me} Ilja TYKESSON pour la durée du mandat restant à courir, soit jusqu'au 24 septembre 2022.

Article 2

La présente décision entre en vigueur le jour de son adoption.

Fait à ..., le ...

Par le Conseil
Le président

=====